

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/029 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA COMMISSION SPECIALE CHARGEE D'ETUDIER LA FAISABILITE D'UNE COMPAGNIE REGIONALE MARITIME

---

#### SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

L'An deux mille treize et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette  
M. FRANCISCI Marcel à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MERMET Valérie  
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François  
Mme NATALI Anne-Marie à M. PANUNZI Jean-Jacques  
M. SINDALI Antoine à M. SANTINI Ange  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. ORSUCCI Jean-Charles

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

CASTELLANI Michel, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la délibération n° 12/045 AC de l'Assemblée de Corse du 22 mars 2012 portant création d'une commission spéciale chargée d'étudier la faisabilité d'une compagnie régionale,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE**, conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le recrutement d'un chargé de mission pour une période de 12 mois non renouvelable, dans le cadre d'une mission d'expertise, suite à la création par la délibération n° 12/045 AC de l'Assemblée de Corse du 22 mars 2012 de la commission spéciale chargée d'étudier la faisabilité d'une compagnie maritime régionale.

<b>Référence Délibération</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de rémunération</b>
<b>N° 12/045 AC du 22 mars 2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de mission Délégation Service Public</li> <li>- Appui et conseil en amont aux élus membres de la commission spéciale en charge de l'étude de la faisabilité d'une structure à caractère public ayant pour activité l'exploitation de services maritimes</li> <li>- Assistance auprès de l'Exécutif dans la conduite et la négociation de la délégation de service public</li> <li>- Animation administrative, juridique et économique de la Commission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De formation supérieure, diplôme sanctionnant une formation juridique de droit public et administratif notamment maîtrise des procédures de délégation de service public (DESS Juriste d'Affaires Internationales, DESS Fiscalité)</li> <li>- Connaissance de méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques</li> <li>- Expérience avérée dans le domaine de compétences concerné</li> <li>- Maîtriser les techniques de l'information, de la communication</li> </ul>	Indice brut 1015 correspondant au 5 <sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire du grade des administrateurs territoriaux majoré du régime indemnitaire correspondant

		- Connaître l'organisation des directions et des services de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que des procédures administratives	
--	--	---	--

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le contrat afférent.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 février 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

Par la délibération n° 12/045 AC du 22 mars 2012, l'Assemblée de Corse a validé la création d'une commission spéciale chargée d'étudier d'une part, la faisabilité de toute structure à caractère public ayant pour activité l'exploitation de services maritimes et d'autre part, les modalités de sa mise en œuvre.

La présente délibération soumise à votre approbation concerne la rémunération attribuée à un agent contractuel recruté sur un emploi non permanent dans le cadre d'une mission d'expertise (12 mois non renouvelable) conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84/53 modifiée.

En effet, en application de l'article 34 de la loi n° 84/53, il appartient à votre Assemblée de déterminer celle-ci.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.